

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 27 janvier 2022

DCM N° 22-01-27-7

Objet : Projet d'éducation musicale DEMOS - Bilan de la seconde année d'apprentissage et prolongation du projet jusqu'en juin 2023.

La Ville de Metz, ville 100% EAC, fait de l'éducation artistique un pilier de sa politique culturelle. À travers ses institutions comme la Cité musicale-Metz (Orchestre national de Metz et Arsenal, BAM, Trinitaires), l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, le Centre Pompidou-Metz, le Musée de La Cour d'Or, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz, les Archives municipales et les lieux patrimoniaux, la Ville et l'Eurométropole de Metz développent collectivement une politique de généralisation de l'éducation artistique et culturelle. L'objectif est d'élargir l'accès à la culture pour tous en permettant aux messins d'être sensibilisés aux arts, à la création artistique et au patrimoine dès leur plus jeune âge.

A ce titre, depuis janvier 2020, les orchestres Démos Metz Moselle Nord et Démos Metz Moselle Est ont vu le jour sur les territoires de Metz et de Moselle avec 210 nouveaux enfants répartis par groupes de 15.

Chaque orchestre est composé de 7 groupes. Le premier orchestre se déploie sur l'axe Metz - Moselle Est (Forbach - Behren - Folschviller - Saint-Avold - Creutzwald) (respectivement 2 groupes : Pioche, Agora - 5 groupes). Le second se déploie sur l'axe Metz - Moselle Nord (Thionville - Yutz - Audun-le-Tiche) (respectivement 3 groupes dont 1 à Bellecroix et 2 à Borny - 2 groupes - 1 groupe - 1 groupe).

Après une première année rythmée par les confinements de mars et de novembre 2020, le dispositif Démos s'est poursuivi par une seconde année ciblée sur l'apprentissage de la lecture musicale ; la partition et le pupitre ont fait leur entrée dans les 14 ateliers maintenus en présentiel, avec des mesures sanitaires et de distanciation physique renforcées et des horaires adaptés au couvre-feu.

Dans ce contexte de crise sanitaire en constante évolution, les équipes sociales et pédagogiques ont travaillé, lors d'une semaine test en février, à tendre les ateliers à distance opérationnels pour l'ensemble des groupes. L'Orchestre national de Metz a mis à disposition des tablettes numériques aux enfants en besoin de cet outil. Le caractère opérationnel des ateliers à distance a ainsi pu être apprécié dès le nouveau confinement début avril 2021 où les enfants ont également suivi l'école à distance.

Depuis mars 2021, afin d'associer les familles au projet et de favoriser le soutien aux enfants, un atelier de chant mensuel a été programmé et ouvert en présentiel à un ou deux parents selon les protocoles et jauge des centres sociaux ou en suivi à distance via une application numérique ou téléphonique.

L'accueil des publics autorisé à partir du 19 mai 2021 a permis la reprise des rassemblements dès le 30 mai en demi-orchestres à la Maison de l'orchestre. Les chefs d'orchestre n'ont jamais dirigé leur orchestre respectif en plein effectif.

L'évolution de la situation sanitaire a enfin permis aux deux orchestres Démos de donner leur premier concert de restitution le 21 novembre 2021 à l'Arsenal, en demi-orchestres avec rééquilibrage des effectifs instrumentaux compte tenu des mesures de distanciation physique en vigueur.

Par ailleurs, en accord avec la Philharmonie de Paris et les 14 centres sociaux, le projet a été prolongé de 6 mois sans contribution complémentaire. Ceci permettra de conclure le projet en juin 2023 lors d'un concert à la Philharmonie de Paris, partagé avec l'ensemble des orchestres Démos.

Ainsi à Metz, 5 groupes, soit 75 enfants, sont accompagnés par les associations de quartier partenaires (association KAIROS à Bellecroix, MJC de Metz Borny, ASBH (Centre Pioche), ACS AGORA à Metz Nord - Patrotte, CASSIS à Borny).

Au vu de ce bilan, il est proposé au Conseil Municipal de valider la mise en œuvre du dispositif Démos sur 2022 et 2023, notamment sur le territoire de Metz, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces utiles à cette réalisation et d'approuver la contribution globale de la Ville de Metz à hauteur de 37 500 €, tous services confondus, dont 25 000 € pour l'Orchestre national de Metz. Dans ces 37 500 €, 12 500 € prennent la forme de subventions en faveur des 4 centres sociaux et de la MJC engagés dans l'accompagnement des enfants.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de permettre l'accès à la culture pour tous et notamment aux enfants des quartiers les plus éloignés de certaines pratiques artistiques,

VU l'intérêt pédagogique du dispositif pour les enfants, son impact positif en termes d'ouverture et d'évolution générale de leur comportement,

VU la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de la seconde année d'apprentissage du projet d'éducation musicale Démos et de prolonger le projet jusqu'en juin 2023 en raison du contexte de la crise sanitaire,

VU l'intérêt des partenariats qui se sont développés autour du projet, notamment pour accompagner les enfants dans leur parcours,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre de la seconde année d'apprentissage du projet d'éducation musicale Démos et sa prolongation jusqu'en juin 2023,

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 500 €, au titre de l'année 2022, à chacune des associations de quartiers partenaires qui seront mobilisées dès cette seconde année de mise en œuvre du projet :

- Association KAIROS (Bellevaux)
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny
- Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche)
- Association Culturelle et Sociale AGORA (Metz Nord - Patrotte)
- Centre Social Cassis (Metz Borny).

- **D'ACCOMPAGNER** cette réalisation dans le cadre des conventionnements en cours et à venir.

- **DE SOLLICITER** les partenariats territoriaux compétents pour l'ensemble des phases programmées.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires du dispositif.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle Commissions : Commission Culture Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
